



Obtenir la garde principale

Par **lana974**, le **14/01/2016** à **15:22**

Bonjour,
Séparée de mon concubin, nous avons un enfant de 2ans et je souhaite obtenir la garde principale.
Je souhaite prouver qu'il fume du cannabis et n'est pas apte à s'occuper du petit.
Est ce un point qui peut faire pencher la balance dans mon sens?
Comment le prouver?
Ai je droit de lui faire imposer une prise de sang?
Merci pour votre réponse
Lana

Par **cocotte1003**, le **14/01/2016** à **19:04**

Bonjour, non pas de prise de sang imposé. Vous dites que le père n'est pas capable de s'en occuper, si vous avez des preuves, le juge pourra demander une expertise chez le papa. Attention à ne pas dénigrer le père sans preuve, le juge ne tiendra pas compte de vos seules dites surtout si le père dit le contraire, cordialement